



Evaluation d'un projet d'aménagement structurant à Flaine soumis en enquête publique, le Funiflaine par exemple.

Introduction

Le projet Funiflaine pourrait marquer de façon importante les communes d'Arâches et de Magland, avec un financement public considérable, environ 60 M€, mais aussi un financement privé (16 M€) ainsi qu'un financement communal pour les aménagements locaux (montant inconnu).

Nous nous sommes fermement opposés au projet présenté lors de la concertation, de façon constructive en proposant des modifications apportant des éléments positifs cruellement absents du projet proposé.

Nos ~~critiques~~ et propositions n'ont en aucune façon été prises en compte et le Syndicat Funiflaine a engagé les premières étapes de ce projet selon sa vision.

Un dossier UTN est en préparation et une enquête publique semble prévue durant le printemps ou l'été 2021, dans le prochain mandat des Conseils Régional et Départemental.

Suite aux réflexions menées depuis 2 ans, nous présentons nos critères d'évaluation d'un projet structurant qui serait présenté à la population, à partir desquels on pourrait se faire une opinion et apprécier la cohérence d'ensemble.

La réponse à ces critères devrait être détaillée dans le dossier UTN de façon convaincante.

Attente de la population sur les projets d'aménagement

La population serait à l'écoute des apports suivants :

- améliorer la qualité de vie des habitants et des usagers, en été et en hiver, à un coût raisonnable compensé par l'activité accrue de la station en période creuse ou hors saison.
- améliorer la qualité des activités touristiques. Le ski alpin devrait inclure une limitation du nombre de skieurs.
- contribuer à la vitalité de la station et au développement de nouvelles activités toute l'année.
- ne pas augmenter le coût de la vie ou des séjours dans la station.
- avoir un impact positif sur les communes de Arâches la Frasse et Magland (hors Flaine).
- avoir un impact environnemental positif, au minimum de pas dégrader les sites naturels de la station.
- démontrer que le projet s'intègre dans la transition écologique de la France

On aurait alors un véritable projet en économie durable.

Nous sommes convaincus que c'est possible dans le contexte financier du projet Funiflaine.

La démonstration et les engagements présentés doivent être convaincants, et le projet doit avoir l'aval de la population sur les transformations que cela implique.

Vue générale

Des choix sont nécessaires et doivent être explicités.

Durant la concertation de février-mars 2019, le Syndicat Funiflaine a voulu montrer un projet bénéfique dans tous ses aspects. Mais la réalité est autre, et il faut faire des choix, voici des exemples.

1 - Fréquentation du Domaine Skiable de Flaine, déjà excessive en Haute Saison.

Les flainois se souviennent certainement de la surfréquentation déraisonnable en Haute Saison l'hiver 2019-20, surtout le samedi, effet Skillico, mais pas seulement. Selon nos informations, la fréquentation jusqu'au 14 mars, dernier jour de la saison, était un record absolu depuis la création de Flaine.

Lors d'un Conseil Municipal d'Arâches en juin 2020, GMDS a présenté les tarifs de la saison à venir, et s'est exprimé ainsi sur ce sujet : « *pour éviter d'avoir autant de clientèle en Haute Saison, nous supprimons les réductions à nos clients Business to Business (Club Med, Pierre et Vacances...) durant ces périodes* ».

Nous voyons là plutôt un ajustement de prix d'économie de marché, avec un faible impact sur la fréquentation, et nous pensons que les prix ne doivent pas être le seul critère pour conserver la qualité de vie et la qualité du ski.

En Haute Saison au moins, il est nécessaire de contingenter l'accès des skieurs :

Clientèle	Commentaire
- skieurs hébergés à Flaine.	Ils skient sans limites. Si on construit encore 2000 à 3000 lits à Flaine, il faudra limiter d'autant les skieurs venant des autres stations.
- skieurs hébergés dans le Grand Massif (Les Carroz, Samoens, etc).	Flaine ne peut pas accueillir tous les clients des autres stations. Il faut des restrictions, avec une facilité pour Arâches/Magland. Il appartient aux stations de développer pour leurs clients des activités complémentaires au ski à Flaine.
- skieurs non hébergés dans le Grand Massif.	Ils s'adapteront à la basse saison et peut-être en semaine, priorité étant donnée, au moins en Haute Saison, aux touristes hébergés dans le Grand Massif.

La voie présentée ici est celle du respect du client. Flaine ne peut pas accueillir tout le monde, nous devons conserver une qualité du ski, et le tri des clients par la longueur des files d'attentes est irrespectueux à l'extrême.

Notre vision est à la fois de mieux répartir les skieurs dans le Domaine Skiable, de limiter les clients, de réduire les files d'attente et d'améliorer la sécurité sur les pistes. C'est ce qu'attendent les clients, et on leur doit un Domaine Skiable non saturé et des activités autres que l'attente dans les queues des Remontées Mécaniques.

Aujourd'hui, aucun choix n'est fait. Les clients décident de venir ou non, les skieurs résidents à Flaine sont lésés, en raison des pistes sur-fréquentées.

On peut déplacer un peu le curseur en facilitant les échanges entre Flaine et le Grand Massif (les Carroz) à la demi-journée. En effet, les différentes parties du Grand Massif ne sont pas chargées en même temps, et il serait possible d'orienter les skieurs vers les zones les moins fréquentées comme cela existe dans d'autres stations. On pourrait aussi faire des forfaits matin et après-midi pour répartir les skieurs dans la journée. *Voir note 1.*

Un équipement accru du Domaine d'Aujon, exposé au nord, serait un élément favorable.

2 - Apport Touristique du Funiflaine

Il faut une cohérence entre les choix. Exemples :

On ne peut pas en même temps attendre du Funiflaine la venue de clients à l'espace nordique en hiver ou au golf de Pierre Carrée en été, et amputer cette zone par des gares, des routes et des pistes de ski alpin. Il faut au contraire prévoir l'extension de l'espace nordique en raison de l'accès par le Funiflaine et des conséquences du réchauffement climatique en hiver.

La commune d'Arâches doit optimiser l'utilisation de son territoire, par exemple mieux desservir l'espace nordique de Flaine que celui de St Sigismond (trop bas en altitude), à l'inverse de ce qui est fait actuellement.

3 - Le Funiflaine doit être défini à partir de choix de desserte et capacité de transport, pour toutes les saisons.

Exploitation du Funiflaine

Le Syndicat Funiflaine n'a présenté aucun élément de prévision de trafic permettant d'apprécier ce que pourraient être les tarifs et la clientèle. Les informations sur des projets comparables (voir note 2), et les prix cités dans le sondage Grand Massif sont très préoccupants.

Cela conduira d'une façon ou d'une autre à une augmentation du prix des forfaits et/ou des impôts locaux, car on ne peut plus augmenter significativement le nombre de skieurs.

Critères d'évaluation d'un projet

	Haute saison hiver		Basse saison hiver		Intersaison		Saison été	
	En WE	Semaine	En WE	Semaine	En WE	Semaine	En WE	Semaine
Le Transport Public (Critère légal)								
Sociétal : scolaires, travail, secours								
Sociétal shopping : Flaine/Les Carroz <-> Magland.								
Ecologie : transport individuel.								
Ecologie : livraisons, ordures...								
Intégration dans les transports communaux.								
Tourisme								
Evolution de Flaine à Moyen Terme								
Evolution des Carroz à Moyen Terme								
Apport touristique hors ski								
Apport culturel								
Apport tourisme hiver (accès chemins...)								
Apport à l'espace nordique et au golf.								
Perte d'infrastructures touristiques existantes								
Ski alpin à Flaine								
Skieurs résidents à Flaine								
Skieurs résidents aux Carroz ou Magland								
Skieurs résidents Samoëns-Morillon-Sixt								
Skieurs non résidents Grand Massif								
Nombre de skieurs sur les pistes								

	Haute saison hiver		Basse saison hiver		Intersaison		Saison été	
	En WE	Semaine	En WE	Semaine	En WE	Semaine	En WE	Semaine
Transport rapide des skieurs pour équilibrer le Grand Massif.								
Qualité du ski								
Economie								
Impact sur le prix des forfaits de ski.								
Tarifs typiques trajet et parking								
Equilibre de l'exploitation du Funiflaine.								
Environnement								
Parkings et capacités								
Impact sur les sites naturels, volume des aménagements, impact visuel								
Qualité de vie à Flaine								

note 1 : Le niveau d'enneigement au point de connexion des Domaines Skiabiles est **essentiel**. Dans une vision à 20 ans, il doit être placé au minimum à l'altitude des Molliets, et peut-être plus haut, par exemple à l'Airon ou à Vernant si les aménagements locaux des remontées mécaniques le permettent. Le parking de Vernant, très prisé actuellement en raison de l'enneigement, devrait être fermé aux non résidents en Haute Saison.

note 2 : L'économie de l'exploitation ne peut reposer que sur une clientèle chaque jour de la semaine. Sachant qu'en hiver le ski à la journée sera contingenté hors des communes de Arâches et Magland, l'exploitation ne peut reposer pour l'essentiel que sur des lits touristiques aux Carroz ou à Magland.

La liaison Prodains-Avoriaz, alimentée par les 23 000 lits touristiques de Morzine a été annoncée durant la concertation à 600 000 passages/an ce qui très insuffisant pour le projet Funiflaine actuel qui de plus ne repose sur aucun lit touristique à Magland ou aux Carroz (faute de desserte des Carroz).

Le trafic du projet Aime-La Plagne – La Plagne, projet comparable au projet Funiflaine actuel, n'était évalué en 2017 qu'à 300 000 passages/an avec création comprise de 2000 lits touristiques en vallée. C'est peut-être pour cette raison que le projet n'est pas engagé !

Le prix du billet cité dans le sondage Funiflaine du Grand Massif, de 16 ou 18€ A/R par personne pour une journée de parking, un peu moins cher avec un forfait de ski, **ne** nous semble dissuasif.

note 3 : Parmi les tracés que nous avons analysés, les tracés 25 et 27 en mono-câble sont de loin les plus favorables vis à vis des critères cités ci-dessus. Reste à voir si on peut faire mieux, si le bilan financier est positif, si les habitants seront convaincus par le dossier et l'investissement peut être financé.